

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 102 du 3 octobre 2017

Bulletin des actes administratifs

Université Claude Bernard Lyon 1

3 OCTOBRE 2017

Arrêtés relatifs à la désignation de responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Arrêté n° AP 2017-27 relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation et de la sécurité dans les bâtiments relevant de l'UCBL : Mme BENZONI

Arrêté n° AP 2017 -28 relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation et de la sécurité dans les bâtiments relevant de l'UCBL : Mme THIEBAUT

Arrêté n° AP 2017 -29 relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation et de la sécurité dans les bâtiments relevant de l'UCBL : Mme ERARD

Arrêté n° AP 2017 -30 relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation et de la sécurité dans les bâtiments relevant de l'UCBL : Mme COMBES

Arrêté n° AP 2017 -31 relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation et de la sécurité dans les bâtiments relevant de l'UCBL : M. CAPOANI

Arrêté n° AP 2017 -32 relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation et de la sécurité dans les bâtiments relevant de l'UCBL : M. MOUGNIOTTE

Arrêté n° AP 2017 -33 relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation et de la sécurité dans les bâtiments relevant de l'UCBL : Mme SCHMITT

Arrêté n° AP 2017 -34 relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation et de la sécurité dans les bâtiments relevant de l'UCBL : M. HALOUZE

Arrêté n° AP 2017 -35 relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation et de la sécurité dans les bâtiments relevant de l'UCBL : M. CHANFRAY

Arrêté n° AP 2017 -36 relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation et de la sécurité dans les bâtiments relevant de l'UCBL : Mme PIERRE



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires_juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-*27* du - 2 OCT. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Madame Sylvie BENZONI, directrice de l'Institut Camille Jordan (ICJ), est désignée Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : Braconnier

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le

- 2 OCT. 2017

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 90

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires_juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-28 du - 2 OCT. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Madame Mélanie THIEBAUT, directrice technique Herbiers LY, est désignée Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : Herbier

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le - 2 OCT. 2017

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires_juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-29 du - 2 OCT. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Madame Christine ERARD, directrice administrative et financière du CLASUP, est désignée Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : Domus, CLE, Crèche

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le - 2 OCT. 2017

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires_juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-30 du – 2 OCT. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Madame Caroline COMBES, directrice du Service de Santé Universitaire (SSU), est désignée Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : MPU

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le - 2 OCT. 2017

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires_juridiques@univ-lyon1.fr

ARRETE AP 2017-31 du 2 OCT. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Lionel CAPOANI, responsable de la Cellule Qualité et Sécurité, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

OBSERVATOIRE : Hall Intégration, Lagrange, Recherche, Salle de conférence

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le – 2 OCT. 2017

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 00

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-32 du - 2 OCT. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Alain MOUGNIOTTE, directeur de l'ESPE, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :
ESPE le Clos : Bibliothèque E.Dolet, le CLOS

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le - 2 OCT. 2017

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7. bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires_juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-33 du - 2 OCT. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Madame Sophie SCHMITT, responsable de l'administration de la formation à la Division des études et de la vie universitaire (DEVU), est désignée Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : Quai 43

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,

- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :
 - Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
 - Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le - 2 OCT. 2017

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

Site : <http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 00



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-34 du - 2 OCT. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Jean-François HALOUZE, assistant logistique à l'Observatoire de Lyon, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

**DOUA OUEST : Darwin D, Géode,
OBSERVATOIRE : Coupoles Jumelées, Equatorial coudé**

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,

- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :
 - Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
 - Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : L'arrêté n° 2017-15 du 13 février 2017 est abrogé. Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le - 2 OCT. 2017

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° education nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires_juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-35 du - 2 OCT. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Guy CHANFRAY, assistant logistique à l'Observatoire de Lyon, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : Dirac, Haefly, Van de Graaff

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,

- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :
 - Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
 - Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : L'arrêté n° 2017-16 du 13 février 2017 est abrogé. Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le - 2 OCT. 2017

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :

Virginie MAGNET

Tél. : 04 72 43 26 84

Fax : 04 72 43 14 25

Mél. : affaires_juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-36 du 2 OCT. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Madame Murielle PIERRE, directrice du SHS, est désignée Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : Astrée, Maison de l'Université Domitien Debouzie, Maison d'Hôtes

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,

- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :
 - Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
 - Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : L'arrêté n° 2017-14 du 13 février 2017 est abrogé. Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le - 2 OCT. 2017

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER